

De la dinde à Noël ?

Publié le 23 décembre 2020
1 minutes

Cette année 2020 (comme en 2015), Noël tombe un vendredi. Qu'en est-il de la loi de l'abstinence ?

La loi de l'abstinence oblige les fidèles chaque vendredi. Mais comme le prévoit le droit de l'Église, cette abstinence est levée à Noël, fête d'obligation de l'Église universelle et en France. Il en serait de même un vendredi 15 août (Assomption) ou un vendredi 1 novembre (Toussaint).